

ATELIERS DU STUDIO NOBOLE



AUTORISATION DE CAPTATION – DROIT A L'IMAGE

Studio Nobole - 3D Bd Camille Flammarion 13001 Marseille – www.studionobole.fr

Discipline	MUSIQUE
------------	---------

Vu le code civil, en particulier l'article 9, Vu le code de la propriété intellectuelle, Votre enfant participe cette année à un atelier vidéo organisé par l'association Studio Nobole. L'image de votre enfant ainsi que sa voix seront fixés sur un support permettant sa diffusion et sa reproduction tel que défini ci-dessous. Cependant, vous pouvez refuser que votre enfant soit filmé ou enregistré : en ce cas, votre enfant ne pourra pas participer à cet atelier. Cette œuvre sera une œuvre collective réalisée sous l'autorité du Studio Nobole, association régie par la loi de 1901. L'exploitation de l'œuvre se fera uniquement dans les conditions définies ci-dessous :

Production Cinématographique	
Cadre	Etablissement scolaire
Captation	IMAGE VOIX
Exploitation	Durée : 10 ans
	Exposition ou représentation non commerciale
	Support numérique mis en ligne (site web)
Conservation	Durée : 10 ans
	Support numérique hors ligne (cdrom et dvd)

Le Studio Nobole ou l'établissement scolaire pourraient être amenés à diffuser l'œuvre audiovisuelle via d'autres plateformes extérieures telles que Youtube, Dailymotion, etc. Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des séquences ou de l'œuvre audiovisuelle susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation ou tout autre exploitation préjudiciable.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci dessus et être entièrement rempli de mes droits et ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Je garantis qu'il n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de son nom. Je donne mon accord pour que mon enfant participe à l'atelier organisé par Studio Nobole.

Fait à Le

Nom, Prénom de l'enfant

Signature des parents ou du tuteur légal

.....

.....